

Curriculum Vitae

Jean Daoud FAHED

Magistrat



Statut personnel :

Né à Achkout (Liban), le 7 février 1955.

Marié à Maha al Chartouni. Père de quatre enfants.

Parcours académique :

- Etudes primaires, complémentaires et secondaires au Collège Notre Dame de Louaizé, Zouk Mosbeh.
- Baccalauréat 2^{ème} partie au Collège Saint Joseph- Antoura.
- Maîtrise en droit libanais, avec mention Bien, à la faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Saint-Joseph-Beyrouth (1976).
- Maîtrise en droit français, avec mention Bien, de l'Université Jean Moulin – Lyon.
- Boursier du Gouvernement Français afin de poursuivre des études supérieures en France entre les années 1976-1979.
- DEA en droit privé général à l'Université de Droit, d'Economie, et de Sciences Sociales, Paris 2.
- Diplôme de droit comparé à l'Institut de Droit Comparé - Paris.
- Doctorant au sein de l'Université Paris 2 sous la direction des professeurs René RODIERE et Emmanuel du PONTAVICE, simultanément.
- Retour au Liban en août 1979 : Diplôme de l'Institut des Etudes Judiciaires – Beyrouth (I.E.J.) (1^{er} de concours et majeur de promotion).

Parcours professionnel :

Judiciaire

1984 – 1987 : Juge Unique au Tribunal de Jdeidet el Metn.

1987 – 1990 : Conseiller à la Cour d'Appel du Mont-Liban (première chambre civile) et à la Chambre d'Accusation du Mont-Liban.

1990 – 1994 : Juge Unique au Tribunal de Jdeidet el Metn et Président du Tribunal.

1994 – 2000 : Président du TGI à Beyrouth – chambre commerciale.

1999 – 2000 : Membre du Conseil Supérieur de Magistrature et secrétaire général du Conseil.

2000 – 2002 : Procureur Général du Mont Liban.
2002 – 2003 : Président de Chambre à la Cour d'Appel de Beyrouth.
2003 – 2009 : Commissaire du Gouvernement auprès de la Cour Militaire.
2009 – 2012 : Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Haut Conseil Disciplinaire.
2009 : Premier Président de la Cour d'Appel de Beyrouth.
Entre les années 1999 et 2003, Président du conseil disciplinaire des experts et des syndicats, en parallèle avec ses fonctions ordinaires.

Académique

Chargé d'enseignement à l'Université LA SAGESSE.
Chargé d'enseignement à l'Institut des Etudes Judiciaires.

Langues :

Arabe : Lu, écrit, parlé
Français : Lu, écrit, parlé
Anglais : Lu, écrit, parlé

Etudes, recherches et conférences internationales :

Publication de nombreux articles dans les archives de l'Institut des Etudes Judiciaires et dans les revues juridiques, et participation à plusieurs séminaires et conférences judiciaires internationaux.

Productivité :

Plusieurs arrêts et décisions rendus par les Tribunaux et Cours qu'il présidait, dont plusieurs publiés par le journal du barreau de Beyrouth « Al Adl ».

Classé premier dans la productivité parmi les juges du Liban, en l'année 1994, ayant rendu 2392 arrêts et décisions durant cette année. (Voir : Etude sur l'asphyxie judiciaire au Liban, faite en 1994 à l'initiative de la Banque Mondiale.).

Supervision des investigations dans les dossiers de terrorisme et d'attentat contre la sécurité du pays, durant la période la plus difficile de l'histoire actuelle du Liban (mai 2004 - février 2009).

- Il se rend systématiquement sur les lieux des attentats. Ce faisant, il affirme courageusement la présence et le droit de regard du Parquet sur la scène de crime.
- A travers la «judiciarisation» de véritables opérations militaires contre les réseaux terroristes, Jean Fahed, affirme la prééminence du droit sur les états d'urgence : le défèrement, à l'automne 2006, devant le juge d'instruction, des 270 prisonniers de Nahr El Bared constitue la traduction la plus flagrante de cette ferme volonté de conférer à des opérations militaires - qui étaient inévitables - un aboutissement juridique.
- Il fait, à grands risques, prévaloir la vérité sur le parti pris politique ou confessionnel.

L'attitude du procureur général Fahed vis-à-vis des services enquêteurs est tout à fait emblématique de ce que doit être le Liban judiciaire de demain : Jean Fahed « décortique» et analyse les procédures qui lui sont transmises pour déterminer, dans le cadre d'un dialogue permanent et toujours constructif avec les policiers et militaires, une marche à suivre au cours de laquelle la primauté est donnée à l'expertise technique et aux recoupements d'auditions.

La disponibilité et le sens de l'écoute correspondent chez Jean Fahed plus à un mode de vie qu'à un devoir professionnel: l'admiration et le respect à l'égard du Procureur Général du personnel de la Cour (des gardes de sécurité aux collaborateurs et aux greffiers) traduisent les qualités humaines indéniables et le dévouement de ce haut magistrat (une étude menée en 1995 par la Banque Mondiale sur «l'asphyxie judiciaire au Liban» avait démontré que le magistrat Jean Fahed avait rendu 2392 jugements pour la seule année 1994).

Associée à un strict respect du secret des investigations, la modestie est à la hauteur des réalisations de M. Jean Fahed, qui démontre une volonté farouche de faire en sorte que le système judiciaire libanais soit rénové et reste le plus proche possible du modèle dont il est issu : le modèle français.

Parce qu'il est francophile, Jean Fahed est systématiquement le magistrat qui prend en main et gère favorablement les demandes qui lui sont adressées par le Consulat de France lorsque des Français sont impliqués.

Le Juge Jean Fahed est respecté par l'ensemble de la classe politique libanaise pour son courage, son objectivité et son dévouement au service de la Justice.

C'est une personnalité qui mérite de recevoir une décoration française pour son idéal de Justice et son amitié indéfectible pour la France. »

Allocution du Juge Jean Fahed lors de la remise de la décoration, le Vendredi 23 avril 2010 à la Résidence des Pins:

Votre Excellence Madame le Ministre

Votre Excellence Monsieur le Ministre Monsieur

l'Ambassadeur de France

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats Chers

collègues, amis et parents

C'est avec une grande joie et beaucoup de fierté que j'ai l'honneur, aujourd'hui, de recevoir de vous, Madame le Ministre, la décoration dont Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République Française, m'a gratifié.

Cet événement important est, pour moi qui n'ai pas le temps d'avoir du temps, l'occasion de faire halte, et de passer en revue les étapes marquantes de ma vie.

Est-ce par hasard, qu'à plusieurs reprises, la France m'ait interpellé ?

Tout d'abord, dans mon village, à Achkout, à l'école des Sœurs Franciscaines, où je suis entré à 4 ans, pour faire mes études primaires. Ensuite, en 1972, à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, où j'ai fait mes études de Droit, mais aussi et surtout en 1976, à Paris, à l'université Paris 2, où, boursier de l'Etat Français, j'ai fait mes études du troisième cycle.

C'est en France, Berceau de la Liberté, Mère de l'Art et de la Culture, que j'ai réalisé que cette Liberté dont j'étais à la recherche existait en moi, et que je devais avant tout, la rencontrer en moi. Aussi, ai-je appris qu'il y avait plus important que l'Art, plus important que la Culture, il y avait la Civilisation de l'Homme, son Histoire...

J'ai appris à connaître l'autre, qu'il soit semblable à moi, ou différent de moi, à m'ouvrir à lui, quelles que soient sa nationalité, son origine... C'est ainsi que mon séjour à Paris m'a permis de créer des liens profonds d'amitié avec des gens de pays divers, arabes et occidentaux, et, bien entendu, de la France...

Je dois ajouter que c'est dans ce Cher Pays que j'ai découvert au pied de la Médaille Miraculeuse et du Sacré Cœur, l'Infini, l'Eternel, le Sacré...

Si j'ai décidé de rentrer au Liban, c'est, peut-être, par crainte d'être ensorcelé par ce bel environnement si riche, qui m'enivrait, m'attirait, et auquel il m'était difficile de m'arracher.

De retour à mon Pays, je me préparais à exercer le métier d'avocat, quand, répondant à l'attente de mes chers parents, je suis devenu membre du Corps Judiciaire.

Dans le tourbillon de la vie, je n'ai jamais cessé de me remettre en question, pour satisfaire aux exigences de la Transparence, de l'Objectivité et de la Justice.

Est-ce par hasard qu'une visite d'affaires qu'un cher Responsable de l'Ambassade de France m'a faite soit le point de départ d'une amitié sincère avec lui, et d'une haute estime de sa part?

Ce n'est certes pas un hasard qui a tissé la toile de mon existence...

La Décoration que je porte aujourd'hui est chargée de beaucoup de réponses... Elle est surtout le Symbole des Valeurs que la République Française représente : La Liberté, l'Égalité, la Fraternité, en d'autres termes, les Droits de l'Homme, dont les échos résonnent partout dans le monde, même en ceux qui ne le vivent pas encore tout à fait... Ce Symbole m'incite encore plus à me tourner vers l'Autre, à le servir plutôt qu'à être servi par lui.

Madame le Ministre, je ne peux qu'exprimer ma gratitude et mes remerciements, pour votre estime qui m'honore. Ce que j'ai réalisé est le fruit de tout un travail d'Equipe.

Aussi, vais-je profiter de l'occasion, pour remercier mon professeur, M. Ibrahim Najjar, Ministre de la Justice et grand soutien pour le règne du Droit; une grande Référence et défenseur de l'indépendance du Pouvoir Judiciaire, M. Ghaleb Ghanem, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et Premier Président de la Cour de Cassation ; ainsi que tous mes Collègues.

Je remercie Monsieur Denis Pietton Ambassadeur de France au Liban, qui a donné à mon Pays, non seulement de son Esprit et de son Energie, mais aussi de son Cœur.

Je remercie aussi son prédécesseur, Monsieur André Parant, de qui j'ai reçu la lettre du 31 juillet 2009, m'annonçant la Distinction Honorifique que Monsieur le Président de la République Française a voulu m'accorder.

De même, je voudrais exprimer ma reconnaissance en vers un grand Ami, Monsieur Marc Pasotti, dont la présence rayonnante m'est d'un grand support.

Enfin, en renouvelant mes plus vifs remerciements, je clôture par ces mots simples mais très expressifs : Vive la France ! Vive le Liban !

Beyrouth, le 23 Avril 2010

Le juge Jean Daoud Fahed